

La lettre de l'ODPE 57

Observatoire de l'Action Sociale Départementale
Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance

N°3 • Juin 2016



Édito

La loi du 5 mars 2007 fait de la prévention l'axe majeur de la protection de l'enfance et souligne la nécessité de prévenir le plus en amont possible les risques de mise en danger de l'enfant et les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'éducation de leurs enfants.

C'est pourquoi, le Conseil Départemental de la Moselle a inscrit l'aide à la parentalité parmi les orientations prioritaires de son *Schéma Enfance, Jeunesse et Famille*. Dans ce cadre, il met œuvre des actions diverses permettant de guider les parents le plus tôt possible lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leur rôle éducatif. Ils peuvent ainsi bénéficier du soutien des professionnels de la Protection Maternelle et Infantile, du Service Social de Secteur et de l'Aide Sociale à l'Enfance, mais également d'actions d'aide à la parentalité que des associations mosellanes mettent en œuvre avec le soutien du Département telles que des lieux d'accueil parent-enfant, des points d'accueil et d'écoute pour les jeunes et leurs parents, des actions de médiation familiale, entre autres.

Cette volonté se traduit également par l'adoption du *Schéma Départemental de Soutien à la Parentalité de la Moselle* qui rassemble huit institutions mosellanes intervenant dans ce domaine et qui ont choisi de mener une action conjointe : le Conseil Départemental, la CAF, la Mutualité Sociale et Agricole, l'Education Nationale, la Cour d'Appel, l'Union Départementale des CCAS et l'UDAF.

Ces actions préventives qui sont au cœur des interventions des acteurs de la protection de l'enfance dans ce département, s'adaptent aux particularités de chaque situation et, loin de stigmatiser les défaillances des parents, elles s'appuient sur les compétences de ces derniers. Cela traduit un changement important et l'émergence d'une nouvelle posture professionnelle car se poser la question du savoir-faire des parents, même lorsqu'ils sont en difficulté, c'est le signe d'une grande évolution dans nos modes de pensée habituels.

Ce troisième numéro de La Lettre de l'ODPE est dédié aux compétences parentales et à l'action que les acteurs de la protection de l'enfance mènent en Moselle dans le but de valoriser et de soutenir la fonction parentale. Dans cette perspective, les travaux du Schéma Départemental Enfance, Jeunesse et Famille et tout particulièrement la Conférence Annuelle organisée en novembre 2015, qui avait laissé une large place à l'expression des parents bénéficiaires des mesures de prévention et de protection de l'enfance, montrent l'émergence de ce nouveau regard qui considère que la meilleure façon de prévenir la maltraitance c'est de promouvoir, par une action collective et cohérente, la bientraitance.

Bonne lecture !

Patrick WEITEN
Président du Conseil Départemental
Député de la Moselle

Sommaire

- Éditorial..... 1
- De la notion de compétence parentale et de son usage en protection de l'enfance 2
- LE CAFÉ DES PARENTS :
Le pari de la complémentarité des compétences des parents 6
- Parents et Professionnels,
ensemble pour le bien-être de l'enfant 9
- A propos de l'attachement parent-enfant 10
- Être parent : remue-ménage et remue-ménage ? 15
- Une crèche éphémère 19
- Les 9^{èmes} Assises Nationales de la Protection de l'Enfance 21
- Les chiffres de l'ODPE 22
- L'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance de la Moselle..... 23

De la notion de compétence parentale et de son usage en protection de l'enfance

Benoît SCHNEIDER,
Professeur en psychologie, Université de Lorraine

« (...) lorsque les parents présentent des difficultés relationnelles et éducatives graves, sévères et chroniques, évaluées comme telles dans l'état actuel des connaissances, affectant durablement leurs compétences dans l'exercice de leur responsabilités parentales, une mesure (...) peut être ordonnée... » stipule la loi du 5 mars 2007 (art. 14) réformant la protection de l'enfance. L'inscription des termes d'évaluation et de compétences, repris ici dans la loi, met donc l'accent sur l'évaluation des « compétences parentales » lors de risques ou de carences repérées au sein du milieu familial, ce qui souligne combien ces notions se sont progressivement affirmées. Si le principe fait accord, la notion même de compétences parentales est cependant loin d'être consensuelle. Elle suscite des débats visant les enjeux idéologiques qui la sous-tendent, les difficultés de sa définition et des modalités d'élaboration des outils présidant à l'évaluation de ces compétences.

Le contexte d'apparition de la notion de compétence

Sellenet (2007) rappelle que la notion de compétence s'est largement diffusée à partir des années 1980 lorsque se sont généralisées les bilans professionnels de compétences conçus alors comme une démarche novatrice tentant de concilier droits individuels des salariés et gestion anticipatrice des emplois et des carrières dans l'entreprise. Cette notion de compétence a émergé de fait dans un contexte de crise, de chômage, d'insertion difficile pour les jeunes, de ruptures de parcours professionnels pour les plus âgés. Dans ce contexte, l'approche par compétences appréhende l'insertion professionnelle comme relevant principalement du salarié sur qui repose l'issue positive ou négative de l'insertion. En période de crise, c'est à l'individu de faire preuve de ses compétences plurielles, il doit être autonome, responsable, impliqué, dynamique... L'usage de la compétence s'inscrit donc ici dans une logique individuelle de traitement de la crise salariale. Ce concept, né du monde du travail, a fait école, et il a donc été largement repris dans le champ social et de l'accompagnement des familles. Son extension est-elle dès lors porteuse des mêmes risques ?

Mettre l'accent sur les compétences parentales, les valoriser, les soutenir, voire les révéler, telles sont les missions citées aujourd'hui pour revaloriser

ceux qui pendant de longues années ont fait l'objet d'une certaine disqualification. Cette démarche s'inscrit dans les nouvelles approches de soutien à la parentalité, telles qu'elles ont pris place en France dans les années 2000. La charte de 1999, élaborée par la délégation interministérielle à la famille (rapport Tichoux), et qui va initier les « actions de soutien à la parentalité » (mise en place des REAAP), stipule dès le premier point : « Il s'agit de valoriser prioritairement les rôles et les compétences des parents ».

Si les définitions de la « parentalité » sont multiples, la taille dévolue à cet article ne permet d'en faire ni la genèse ni l'analyse critique ; mentionnons cependant son aspect multidimensionnel (juridique, matériel, économique, culturel, psychologique...), son caractère évolutif qui relève donc d'un processus, et sa finalité, qui est l'intérêt supérieur de l'enfant. La parentalité renvoie à une certaine conception du rôle de parent et à la place de l'enfant, devenu sujet, dont l'intérêt doit être préservé et le bien-être, assuré. Citons également pour exemple la définition qu'en donne le Conseil de l'Europe pour mieux marquer le caractère supranormatif qu'elle a acquise dans les politiques publiques : « La parentalité comprend l'ensemble des fonctions dévolues aux parents pour prendre soins des enfants et les éduquer. La parentalité est centrée sur la relation parents-enfants et comprend des droits et des devoirs pour le développement et l'épanouissement de l'enfant » (Recommandation 19, 13 décembre 2006). La parentalité véhicule, à ce titre, des normes, reposant sur des conceptions parfois divergentes de la famille et des objectifs éducatifs qui lui sont assignés. Le Ministère de l'emploi et de la solidarité, dès 1997, avait, dans un même sens, défini la compétence parentale elle-même comme « un ensemble de savoir-être et de savoir-faire affectifs, techniques, intellectuels et sociaux que les hommes et les femmes doivent mettre en œuvre pour éduquer les enfants ». Les dispositifs de soutien à la parentalité ont été cependant l'objet d'une définition qui prend la précaution de privilégier « une prévention "prévenante" attentive aux singularités individuelles, sans schéma prédictif, évaluatif ou normatif ». Cette définition générique s'adresse à l'ensemble des parents, quel que soit le type de famille. Elle ne vise pas la sanction de « mauvaises » pratiques, mais cherche à s'inscrire dans une démarche d'accompagnement, par exemple aux décours de moments de crise lors de séparations, en invitant au soutien de la coresponsabilité parentale. Mais dès

lors qu'elles visent les familles les plus exposées, d'aucun ont souligné le risque d'une surveillance des parents et de leurs pratiques éducatives, une « police de la parentalité », dans la lignée de ce que Donzelot appelait la « police des familles ».

Dans le champ de la famille, l'usage de la compétence va-t-elle s'inscrire dans une logique individuelle de traitement de la crise de l'éducation ? s'interroge Sellenet. Dans quelle mesure et avec quelles garanties les parents eux-mêmes seront associés au processus d'évaluation qui les vise ? Si pour les professionnels travaillant au soutien de la parentalité, ou dans le champ ici de la protection de l'enfance concerné par l'évaluation, la notion de compétence parentale visée par l'évaluation peut se révéler utile, il apparaît nécessaire d'en examiner ses relations aux modèles de l'évaluation pour mieux cerner ses apports potentiels.



Les compétences parentales : quels contenus, quels modèles ? De l'évaluation implicite aux outils formalisés

Les intervenants sociaux se montrent le plus souvent réservés concernant l'utilisation d'outils, de grilles, qui viendraient matérialiser les risques ci-dessus pointés en majorant le risque de catégoriser les familles de manière arbitraire. Cependant, l'évaluation existe, comme mission et comme pratique. Si elle n'est pas travaillée et objectivée, elle peut s'avérer encore davantage subjective et insidieuse, donc potentiellement plus dangereuse que lorsque l'on se réfère à des critères clairement énoncés, que le travail de recherche permet de consolider, d'aménager ou de réfuter.

Evaluer les compétences parentales suppose de pouvoir les nommer, de pouvoir les décrire. Des recherches menées avec les intervenants ont montré le flou des référents utilisés. Les professionnels, qui disposent de modèles construits à partir de formations reçues, de modèles intériorisés par chacun, de positions contre-transférentielles que suscitent les situations, ont parfois du mal à désigner des compétences parentales, à dire ce qu'ils attendent concrètement et à soutenir une démarche qui va contribuer à la prise de décision (cf. l'analyse des écrits professionnels que proposent Huyette & al. (2009).

Quels sont les outils théoriques dont les intervenants peuvent disposer ? La notion de compétence parentale a évolué au fil du temps, mais elle a toujours constitué un objet difficile à circonscrire. Les définitions qui se

veulent les plus précises font davantage référence aux déterminants de la compétence plutôt qu'à sa nature, ou elles tentent d'approcher ce concept par l'inventaire de ce que les parents font imparfaitement ou par l'absence des facteurs de risque mettant en péril son émergence (Pouliot & al. 2008). Par ailleurs la compétence est une notion abstraite, hypothétique, elle est inférée à partir de la performance réalisée : en ce qui concerne la parentalité, cela suppose d'observer la compétence en situation, pas seulement à partir du discours des parents ; des observations sont nécessaires.

Les outils formalisés d'évaluation de la compétence permettent-ils de consolider, de sécuriser l'évaluation ?

Durning (2002) ou plus récemment Favez (2010) ou Roskam et al. (2015) ont présenté des typologies d'outils réservés à l'évaluation des situations familiales. Les approches peuvent être par entretien, par questionnaire, par observation dans des dispositifs plus ou moins élaborés. Les référentiels théoriques sous-tendant les outils sont eux-mêmes variés. Les évaluations peuvent être centrées sur la mère, sur l'enfant, sur la dyade, voire la triade ou le groupe familial. Beaucoup de ces contributions sont d'origine nord-américaine, mais certaines ont été transcrites et validées par des chercheurs français, d'autres sont de conception francophones. Leur mise en œuvre est plus ou moins complexe. Prenons pour exemple un des outils les plus fréquemment cités, d'autant qu'il est aisé d'usage : *Le Guide d'évaluation des capacités parentales*, conçu par Steinhauer (Centre Jeunesse de Montréal, 2014). Il tente d'évaluer de manière rigoureuse les capacités parentales et les composantes qui lui sont associées. Il vise toutes les familles. Cet instrument a pour objectif d'aider l'intervenant à structurer ses données d'observation et à identifier les forces et les faiblesses des parents dans le but de cibler les zones d'intervention à prioriser.

La version 2006/2014 de l'outil concerne les enfants de 0 à 5 ans, mais la structuration proposée permet aussi une certaine analyse pour les enfants plus âgés. L'outil est complété par l'intervenant pour chacune des quatre « dimensions » visées par l'évaluation. Il permet une analyse globale, systémique et exhaustive de la situation de la famille puisqu'il aborde plusieurs sphères de la vie de l'enfant et de ses parents ; il essaie d'ailleurs de croiser le point de vue de l'enfant et du parent. L'intervenant rédige un résumé à partir des informations recueillies et cherche à juger si la dimension constitue une préoccupation majeure/mineure ou une force majeure/mineure de la famille. Ce guide n'est pas conçu pour quantifier des manques, mais vise plutôt une compréhension objective de la situation. Les résultats obtenus dans chacune des dimensions permettent de structurer l'information pertinente, de soutenir l'évaluation et la prise de décision, et de suggérer des pistes d'intervention à privilégier. Pourtant l'observation du détail des items ne peut résorber toutes les difficultés : la subjectivité de l'observateur est sans doute plus contenue que lors d'observations plus intuitives, mais lorsque par exemple on envisage les observations relatives aux réponses parentales

s'articulant aux attentes du bébé, le caractère normatif de l'évaluation résultant du contexte micro et macro culturel de l'échange met en exergue les difficultés potentielles de l'outil (délais et modalités des réponses aux signaux du bébé par exemple) (cf. les travaux de psychologie culturelle ou ethnopsychologies : pour exemple : Bril & al., 2008 ; Schneider & al., 2013). Ces difficultés ne sauraient invalider l'apport des outils. Elles invitent plutôt à mettre l'accent sur l'importance de leurs conditions d'utilisation. Un bon exemple peut être fourni par les travaux conduits au sujet de l'examen des outils cliniques en situation de négligence.

Les conditions d'implantation des outils : l'inventaire des outils cliniques en négligence

Les enfants exposés à une situation de négligence constituent un des groupes les plus vulnérables de nos sociétés, c'est le type de mauvais traitement le plus fréquemment rapporté dans les pays occidentaux. Plusieurs études montrent que dans les situations de négligence envers l'enfant, les professionnels ont souvent tendance à définir le problème à partir de leur seule perspective, à attribuer aux parents la responsabilité du problème et de l'échec de l'intervention, à se centrer sur le changement des comportements parentaux en ignorant les causes externes (sociales, structurales, environnementales, etc.) et à développer des interactions axées sur les faiblesses des parents sans les impliquer dans la prise en charge (Turcotte & Pilote, 2012). Cette manière d'intervenir place souvent le parent dans un rôle de bénéficiaire passif. Les interventions menées auprès des familles dites vulnérables sont teintées d'attentes normatives envers le parent, principalement envers la mère. À titre d'exemple, les parents rencontrés dans une étude de Laurin & al. (2007) affirment qu'ils font continuellement face à une présomption d'incompétence et qu'ils ont l'impression d'être punis parce qu'ils ne répondent pas aux attentes des institutions. Ainsi, les compétences non normatives des parents et leur point de vue sont difficilement reconnus.

De plus, la façon dont la négligence envers l'enfant est conceptualisée dans les recherches a un impact notable sur l'organisation des services et les pratiques professionnelles auprès des familles touchées par cette problématique comme vise à le montrer une analyse de Lafantaisie et al. (2015). C'est sans doute plus vrai au Québec où l'étude a été réalisée, dans la mesure où la recherche de pointe joue un rôle plus direct qu'en France dans la configuration des services offerts aux familles. Mais cette nuance n'invalide pas la suite de la précaution critique. En examinant la structure épistémologique, théorique et méthodologique qui sous-tend la production scientifique où la question de la négligence est abordée, les auteurs montrent que les recherches produisent des connaissances sur la négligence envers l'enfant qui excluent plus ou moins radicalement le point de vue des parents et des enfants directement impliqués dans ces situations ; ces recherches reposent souvent sur un savoir objectivé où les personnes deviennent des objets d'investigation dont les comportements doivent être expliqués, et relèvent de la production

d'un savoir reflétant les idéologies adoptées par la culture dominante. L'utilisation d'outils standardisés dans la recherche et la pratique présuppose qu'il existe une norme, un idéal à atteindre : comment accepter la différence et les conduites qui ne correspondent pas aux standards, comment accepter qu'une capacité, une habileté, un savoir local, une aptitude ou une compétence puisse s'exprimer autrement que de façon prescrite par l'outil normatif ?

L'objectif de Turcotte et Pilote (dont nous reprenons ci-dessous une partie de l'exposé) était de dresser un inventaire des outils cliniques en négligence à partir d'une revue de littérature sur le sujet, d'élaborer une grille d'analyse des outils et de procéder à une analyse de la pertinence des outils cliniques retenus. « *Un outil clinique est un instrument validé qui peut contribuer à soutenir l'analyse rigoureuse d'une problématique, à établir des cibles pertinentes d'action, à favoriser une meilleure intervention ou à en mesurer les effets* » (p.13).

Les outils peuvent être de différents types : outils de dépistage qui explorent la présence de facteurs de risque, outils de soutien à l'évaluation qui permettent de mieux cibler les actions à poser, outils de soutien à l'intervention portant sur l'actualisation et le suivi des pratiques recommandées. Les auteurs soulignent la difficulté de la tâche : difficulté à conceptualiser la négligence, et donc, découlant de ces débats scientifiques, une relative absence d'outils de mesure standardisés de la négligence. Il est possible de mettre à jour certaines constantes entre les outils disponibles, mais les définitions les plus prometteuses apparaissent être celles qui se centrent sur les besoins fondamentaux de l'enfant, besoins qui varient en intensité selon les stades de développement de l'enfant : psychologiques (affection, attention, protection et stabilité), physiques (alimentation, logement, habillement et soins de santé) ou éducatifs (stimulation, socialisation, surveillance, supervision en encadrement). Au-delà des variations de contexte, un type de besoin semble faire consensus dans la littérature internationale, celui d'établir des relations significatives et stables avec les personnes fiables et se souciant des besoins de l'enfant. Les définitions retenues, soulignent les auteurs, ont l'avantage de ne pas faire porter toute la responsabilité sur les parents et sont cohérentes avec le modèle écosystémique qui reconnaît que les situations de négligence sont à considérer dans un environnement proximal et distal, attentif en particulier aux caractéristiques culturelles de l'échange.

La négligence se définit davantage par le fait d'omettre plutôt que par celui de commettre, par l'absence de gestes ou de comportements appropriés pour assurer la sécurité, le développement et le bien-être de l'enfant que par la présence de conduites néfastes envers l'enfant. Mais la négligence est une réalité multidimensionnelle et multifactorielle : les manifestations physiques du problème sont plus aisément repérables ou mesurables, les formes reconnues plus récemment comme la négligence psychologique ou émotionnelle sont plus difficiles à reconnaître et à quantifier. Les caractéristiques circonstancielles périodiques, récurrentes ou chroniques de la négligence contribuent également à

la diversification de ses conséquences pour l'enfant.

Lorsque l'on considère la diversité des formes de négligence, le degré de chronicité ou de gravité de ses manifestations, ses conséquences selon l'âge de l'enfant, les registres d'influence (caractéristiques des parents, de l'enfant, de la relation parent-enfant, des relations du système familial, son environnement), on ne peut qu'en conclure qu'aucun outil ne peut à lui seul se conformer à toutes ces exigences. D'où la proposition d'un ensemble d'outils par les auteurs. S'il n'est pas possible de reprendre l'ensemble des outils présentés dans cet inventaire, mentionnons qu'on y retrouve le guide de Steinhauer évoqué plus haut.

Ce que nous mettrons en exergue ici, c'est le point suivant. Les auteurs s'attachent, sur la base de leur examen de la littérature scientifique et clinique à dégager les conditions d'implantation des outils cliniques en tant qu'un des enjeux majeurs de l'évaluation des familles vulnérables. Ces conditions portent d'abord sur l'adhésion et l'engagement des intervenants à l'égard des outils retenus, ce qui implique leur participation active dans les processus de choix et d'implantation des outils ; le choix des outils doit s'inscrire dans un processus clinique intégré, un programme, une politique cohérente et explicite ; l'intégration des outils dans les pratiques nécessite une formation continue et une supervision clinique systématique et régulière sur les lieux de travail ; pour s'assurer que les instruments sont implantés convenablement, il s'agit de mettre en place des mécanismes de suivi de la qualité dans les procédures d'administration, de saisie et d'interprétation des données ; l'adaptation des modes d'organisation du travail doit être pensée pour soutenir la démarche avec des ressources humaines et matérielles présentes et suffisantes ; enfin il faut tenir compte de ce que ces processus impliquent pour les familles visées par un processus dans lequel elles doivent être impliquées de façon participative.



En conclusion

Il reste que ces approches par les compétences parentales de référent à une conception « technicienne » de la parentalité qui est à la fois leur force, par les possibilités d'intervention qu'elles ouvrent, et leur faiblesse, par le risque de normalisation et de stigmatisation qu'elles entraînent. Elles font écho au

concept de « parentalité positive », inventé par les canadiens et qui s'est répandu en Europe : il se réfère à l'ensemble des attitudes parentales qui favoriseraient le développement de l'enfant. (...) Il présente l'intérêt de mettre en lumière la bien-traitance (Rapoport, 2006), qui n'est pas l'envers de la maltraitance. Cependant ce glissement de la parentalité positive vers l'énonciation de bonnes pratiques parentales fait à nouveau retour vers celle de l'édiction de normes et de la normalisation des comportements. La réalité existentielle objective, ordonnée, permanente et indépendante de son observation, ou est-elle le produit des sujets qui la perçoivent ? Les enfants et leur famille peuvent-ils produire des connaissances sur leur situation ? Peuvent-ils prendre part à l'évaluation participative, comme y invitent un ensemble d'approches récentes qui marquent un intérêt croissant pour la prise en compte du point de vue des enfants autant que celles des parents, perspective de recherche qui correspond à un renversement épistémologique et éthique : une approche par les usagers et par les droits de l'homme, y compris donc du côté des plus jeunes (Anesem, 2014).

Empruntons à Robin (2012), pour conclure, le rappel des difficultés essentielles posées par l'évaluation : rechercher des faits objectivés sans oublier le sens qu'ils prennent pour les acteurs ; réaliser l'évaluation avec des référentiels partagés sans imposer de normes aux familles ; nommer de façon précise les problèmes rencontrés sans stigmatiser les familles ; formuler des écrits suffisamment précis pour le décideur sans entraver les possibilités de travail ultérieur ; conduire des évaluations dans une optique de protection sans être dans le contrôle social ; rechercher un partage de sens sans sacraliser la parole. Robin souligne également la possibilité de les contenir pour les dépasser : concevoir l'évaluation comme une démarche structurée et problématisée ; construire une analyse globale et contextualisée qui n'oublie pas l'intérêt de l'enfant ; recourir aux instruments d'évaluation en vue de minimiser les projections tout en portant attention aux conditions de leur construction et de leur utilisation, partager le sens de l'évaluation avec les enfants et les familles en donnant aux parties les moyens de comprendre le sens de la démarche adaptée à l'âge chez l'enfant.

Références Bibliographiques

- Anesm (2014).** *L'expression et la participation du mineur, de ses parents et du jeune dans le champ de la protection de l'enfance.* Protection de l'enfance. Recommandations de bonnes pratiques. <http://www.anesm.sante.gouv.fr/> [03/02/2016]
- Bril, B. & Parai-Dayan, S. (2008).** *Materner. Du premier cri aux premiers pas.* Paris : O. Jacob. Centre Jeunesse de Montréal - Institut Universitaire
- (2014). *Guide d'évaluation des capacités parentales au CJMIU : basé sur les grilles d'évaluation du Groupe du Toronto Parenting Capacity Assessment Project (Guide de Steinhauer 0 à 5 ans).* Montréal, 4e éd. Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire.
- Durning, P. (2002).** L'évaluation des situations d'enfants maltraités : définitions, enjeux et méthodes. *Évaluation des maltraitances.* In : P. Durning & M. Gabel (dir). *Évaluation(s) des maltraitances, rigueur et prudence.* Paris : Fleurus.
- Favez, N. (2010).** *L'examen clinique de la famille.* Wavre : Mardaga.
- Huyette, M., Desloges, P. & Gebler, L. (2009).** Guide de la protection judiciaire de l'enfant. <http://www.oijj.org/sites/default/files/guidepje.pdf> [03/02/2016]
- Lafantaisie, V., Milot, T. & Lacharité, C. (2015).** La parentalité dans l'organisation sociale des connaissances de la négligence envers enfant au Québec. *Dialogue*, 1, 207-71-82.
- Laurin, I., René, J.-F., Dallaire, N., Ouellet, F. (2007).** Mères et pères en contexte de vulnérabilité : Une démarche de recherche participative visant à favoriser une prise de parole en tant que parents et citoyens. In H. Dorvil (dir). *Problèmes sociaux, tome 3 : Théories et méthodologies de la recherche* (pp. 491-520). Presses universitaires du Québec.
- Merchiers, J., & Pharo, P. (1992).** Compétences et connaissances expertes. Propriétés publiques et cognitives pratiques. *Société contemporaine*, 4, 89-108.
- Pouliot, E., Turcotte, D., Bouchard, C., Monette, M.-L. (2008).** La compétence parentale, une notion aux visages multiples. In : C. Parent, S. Drapeau, M. Bousseau & E. Pouliot (dir). *Visages multiples de la parentalité* (pp. 63-87). Presses de l'Université du Québec.
- Rapoport, D. (2006).** *Bien-traitance envers l'enfant.* Paris : Belin.
- Robin P. (2012).** *L'évaluation de la maltraitance. Comment prendre en compte la perspective de l'enfant ?* Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Roskam, I., Galdiolo, S., Meunier, J.-C., Stievenart, M. (2015).** *Psychologie de la parentalité. Modèles théoriques et concepts fondamentaux.* Louvain-la-Neuve : de Boeck.
- Schneider, B. & Mietkiewicz, M.-C. (dir.) (2013).** *L'enfant dans les livres. Représentations, savoirs, normes.* Toulouse : Eres.
- Sellenet, C. (2007).** *La parentalité décryptée.* Paris : L'Harmattan.
- Turcotte, G., & Pilote, C. (2012).** *L'inventaire des outils cliniques en négligence.* Rapport final pour le Ministère de la Santé et des Services sociaux au Québec. http://ruj.jq.ca.ca/pdf/outils_cliniques_neglignence_2012_rapport_final.pdf [03/02/2016]

LE CAFÉ DES PARENTS : Le pari de la complémentarité des compétences des parents

Bernadette MACÉ,

Responsable du Pôle de soutien à la parentalité et à la conjugalité. Ecole des Parents de la Moselle

Situé à Metz, au 32, Rue du Pont des Loges, **Le Café des Parents** est ouvert du mardi au samedi de 14h à 18h aux parents et grands-parents d'enfants et d'adolescents. Il leur permet d'échanger entre eux et avec des professionnels sur les questions d'éducation. Les enfants y sont les bienvenus et des espaces de jeux sont mis à leur disposition.

Dans cet espace, de nombreuses conférences et débats sont organisés tout au long de l'année sur des thématiques demandées par des parents et sélectionnées par un conseil de maison formé de parents et de professionnels.

Des ateliers sont également proposés :

« *Parler pour que les enfants écoutent, écouter pour que les enfants parlent* » pour les parents d'enfants de moins de 12 ans, « *Ateliers de parents d'ADOS* », Atelier « *signe avec moi* » : langage pré-verbal pour les enfants jeunes de moins de 2 ans et leurs parents.

Une gazette paraît tous les mois qui résume certains des débats entre parents.

Le Café des Parents occupe, depuis plus de 10 ans, une place singulière à Metz. De nombreux professionnels des secteurs social et médico-social ainsi que la presse et la ville de Metz le conseillent à des parents. Les financeurs, surtout, lui accordent place et crédibilité, et nous les en remercions. Ce lieu est plein de vie, et c'est cette vie que cet article va tenter de décrire.

Cet espace est, avant tout, animé par une équipe de professionnels composée aujourd'hui de quatre Psychologues, d'une Conseillère Conjugale et Familiale et de la Responsable, orthophoniste de formation. Ces personnes ont en commun le désir de

se mettre au service des parents, dans une posture d'accompagnement au plus près de leur demande qu'elle soit formulée ou non.

Quand un parent arrive, on ne sait rien de lui, il n'est pas précédé d'un dossier, la relation va s'établir pour un temps plus ou moins long, dans le cadre de rencontres ancrées dans « *l'ici et maintenant* » à partir d'une écoute bienveillante, base de l'échange avec lui et, par ricochet, entre lui et les autres parents.

Imaginez un Café, on s'y attable, on s'installe, on se détend, on se réchauffe ou on se désaltère avec une boisson... D'abord on parle du temps et la discussion démarre ! Chaque conversation ou difficulté exposée est l'occasion, pour les professionnels, de solliciter les autres parents présents en tentant de susciter chez eux une empathie réciproque.

Dans ce cadre, l'ambition des professionnels est de faire vivre à chaque parent ce qu'il pourrait ensuite faire vivre à son enfant : accueillir chaleureusement, accorder de la valeur à son point de vue et au déroulement de sa pensée, dans un contexte d'empathie réciproque.

Chaque personne, comme dans une famille, dispose d'une place et d'un rôle singulier. La table les rassemble, espace de confrontation, de convivialité et de partage. Le professionnel est attentif à chacun, à la fois proche et distant, préoccupé de tous, présent à la dynamique du groupe assemblé. Le groupe fait cercle dans les fauteuils ou canapés, les corps se détendent, les sourires apparaissent.

Un parent part, un autre arrive, les professionnels présentent chacun. Quand un parent est avec ses enfants, ils vont très spontanément vers les espaces de jeux. Selon leurs âges, les professionnels invitent les parents à s'installer auprès d'eux ou plus loin, ainsi, parfois un second cercle de parents se forme.

Souvent, les enfants laissent les adultes à leurs préoccupations. Ici, chacun semble conscient que quelque chose de particulier se passe : les enfants se font souvent discrets et autonomes.

L'autonomie est aussi une valeur attachée au



travail qui se réalise au Café des Parents. Les professionnels n'ont pas de projet pour les parents, pas d'a priori sur un modèle parental particulier. Ils tentent d'échapper à la posture du conseiller, à laquelle ils préfèrent celle de « co-chercheur ».

Au Café des Parents, on ne donne pas de théories savantes ni des recettes sur la façon d'élever un enfant, encore moins lorsqu'il s'agit de cet enfant-là dont ce parent nous parle. Les professionnels s'attachent juste au respect de cet enfant. Ainsi, l'éducation respectueuse devient peu à peu leur langue. Quand un professionnel anime un atelier, il propose souvent au parent, qui évoque un échange problématique avec son enfant ou son ado, un jeu de rôle. Le parent est alors invité à jouer le rôle de son enfant alors qu'un autre adulte, parent ou professionnel joue celui de parent ... les visages s'éclairent : « *Dans ce rôle inversé, je me rends compte que ce qui m'est dit m'énerve... Je comprends que moi parent, je peux être moteur dans le conflit avec mon enfant, conflit dont j'attribuais l'initiative à mon enfant ; je l'énerve, c'est évident...* »

Les professionnels du **Café des Parents** se retrouvent dans les valeurs de la charte des Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) : la valorisation des compétences parentales, ainsi que l'importance qui est accordée

à la participation des parents aux projets qui les concernent. Depuis 2006, ils éditent chaque mois *la gazette du café* où un débat est retranscrit : ainsi la parole des parents fait trace et référence pour d'autres.

Le pari de ce lieu repose sur la question de la complémentarité des compétences des parents, d'où l'importance de les recevoir en groupe afin de favoriser les échanges de savoirs, de savoirs faire et de savoirs être sur l'éducation. Ceci est un pari, il ne prend effet que quand le professionnel est suffisamment contenant pour éviter au groupe de régresser, ce qui bien sûr peut arriver et arrive parfois.

Tout ceci exige de la part des professionnels disponibilité et créativité. Des temps de supervision consacrés à mieux comprendre les réactions des usagers et le sens de leurs multiples liens avec chaque professionnel est nécessaire. C'est dans cette relecture commune et avec un psychanalyste que s'ouvrent des portes là où parfois une relation semblait bloquée avec un parent. C'est là que les professionnels apprennent la patience quand un accompagnement ne semble pas évoluer. Cette supervision nourrit les professionnels, leur donne le recul nécessaire et fait tiers entre eux et les parents (comme ils font tiers eux-mêmes ensuite dans les relations entre les parents et les enfants).

Ce Café est une grande chance pour les parents et les professionnels, cette chance se lit dans la qualité des échanges, dans celle de la pensée que laisse en chacun l'accueil. Combien de témoignages de parents : « *vous m'avez aidé à tel moment de ma vie* » « *quand j'ai envie de m'énerver avec mon ado, je pense aux outils de l'atelier et j'y arrive* »... Ce Café donne aux parents et professionnels la chance d'éduquer ou de travailler en étant fiers de soi !





En 2015, 960 passages d'adultes et 436 enfants ont été enregistrés, soit 6,20 personnes par ouverture dont 4,27 adultes.

Si 46% des parents reçus ont des enfants de moins de 7 ans, comme l'an dernier, cet espace accueille autant de parents d'enfants de moins de 3 ans que de parents d'adolescents. Ainsi, les parents sollicitent ses professionnels dans les périodes de crise de développement de l'enfant, là où ils sont remis en cause.

46% des parents qui parlent de leur situation familiale, sont des familles monoparentales (48% l'an dernier). Ce lieu est particulièrement soutenant pour elles et leur permet de prendre du recul par rapport à l'éducation : décisions à prendre, autorité, exigences à avoir vis-à-vis de l'enfant...16% sont en familles recomposées et 38% en couple initial.

33 % des personnes reçues viennent des quartiers périphériques de la ville de Metz (33% l'an dernier) et 26% viennent du centre-ville (29% l'an dernier).

Enfin, la structure a reçu 22% de nouveaux arrivants (17% en 2014). Le vecteur principal de la connaissance de ce lieu par les nouveaux venus se fait par les professionnels (34%).



Parents et Professionnels, ensemble pour le bien-être de l'enfant

**3^{ème} Conférence annuelle du Schéma
Départemental Enfance, Jeunesse et Famille
18 novembre 2015**



La 3^{ème} Conférence annuelle du Schéma Enfance, Jeunesse et Famille s'est tenue le 18 novembre 2015 autour du thème « *Parents et professionnels : ensemble pour le bien-être de l'enfant* ».

Cinq cents personnes ont assisté à cette journée de travail qui avait pour ambition de donner une large place à l'expression des parents.

Au fil des tables rondes et des interventions, ces parents ont témoigné de leurs expériences et de l'appui qu'ils ont trouvé chez les professionnels

Cet événement a permis de souligner la vision départementale du soutien à la parentalité et des principes qui la sous-tendent : Il s'agit de placer la famille au cœur des dispositifs et de promouvoir des modes d'intervention tournés vers la solidarité, répondant aux besoins des enfants et dans le respect de la dignité et de la singularité de chaque famille.





A propos de l'attachement parent-enfant

Romain DUGRAVIER, pédopsychiatre, PhD

Centre de psychopathologie périnatale Boulevard Brune. Institut Paris Brune. Centre Hospitalier Sainte-Anne, Paris

« Le plus grand besoin de l'enfant est d'avoir une relation sécurisante avec ses parents et dans sa filiation »

(Soulé, M. et Lévy-Soussan, P., 2002).

L'évolution des mœurs et des cadres législatifs en France comme ailleurs en occident ont bouleversé les modèles familiaux. Ainsi, moins d'un tiers des enfants américains vivent dans des familles « traditionnelles » (un couple avec un père et une mère). Les autres vivent dans des familles recomposées, ou bien avec un seul parent, certains avec un ou deux parents homosexuels.

Les couples de même sexe revendiquent de pouvoir fonder une famille et donc d'accéder à l'assistance médicale à la procréation (AMP) ou à l'adoption ce qui suscite des débats passionnés et la crainte par certains de conséquences dévastatrices pour les enfants qui seraient élevés par un couple homosexuel. Des craintes semblables ont pu être formulées aux débuts de l'AMP et chaque progrès techniques les réveille encore. Pourtant, en consultation, nous recevons finalement peu d'enfants qui consultent pour ces motifs. Par contre, les couples se séparant toujours plus et toujours plus tôt, nombreux sont les enfants qui doivent s'adapter à une nouvelle vie et se partager entre leurs deux parents.

La théorie de l'attachement, conçue par John Bowlby, pédopsychiatre et psychanalyste anglais dans les années 60, peut nous aider à mieux penser ces situations. Bowlby a développé ses conceptions aussi à partir de son expérience clinique auprès d'enfants séparés très tôt de leurs parents que de son intérêt pour les travaux d'éthologues tels que Konrad Lorenz (le compagnon dans le monde de l'oiseau, 1935).

Notions sur la théorie de l'attachement

John Bowlby considérait que les relations entre l'enfant et son environnement étaient trop peu prises en compte par les praticiens de son époque ; il critique ainsi

la théorie de l'étayage qui postule que l'attachement de l'enfant à sa mère n'émergerait que dans un second temps. Selon lui, le besoin d'attachement du nouveau-né à un adulte est tout aussi vital que le besoin d'être nourri. Ainsi, les bébés naissent avec une prédisposition innée à s'attacher, proche du phénomène d'empreinte décrit par Lorenz en observant des oisillons à la naissance. Ensuite, la répétition des moments partagés, des soins prodigués font qu'un enfant s'attache à un adulte. Deux indices caractérisent une relation d'attachement pour l'enfant : il recherche auprès de la figure d'attachement, de manière préférentielle, proximité et sécurité et proteste en cas de séparation subie (Dugravier et Barbey-Mintz, 2015).

Le système d'attachement a donc pour but de favoriser la proximité de l'enfant avec une ou des figures adultes afin de d'obtenir un sentiment de sécurité face aux éventuels dangers de l'environnement (Guedeney et Guedeney, 2016). Ainsi, toutes les conditions indiquant un danger ou générant du stress pour l'enfant activent ce système que ce soient des facteurs internes, comme la fatigue ou la douleur, ou des facteurs externes, liés à l'environnement (tout stimulus effrayant, par exemple la présence d'étrangers, la solitude, l'absence de la figure d'attachement).

Les comportements d'attachement

Pour cela, le nourrisson use de divers comportements innés tels que le sourire, les vocalisations, le fait de s'agripper, les pleurs (ces derniers, vécus par le donneur de soins comme désagréables l'incitent à tenter d'y mettre fin), et, plus tard, la marche. Ces comportements, bien que présents dès la naissance, ne sont pas encore dirigés vers une figure particulière et apparaissent plutôt indifférenciés dans un premier temps.

Mais, très tôt, les cris ou les pleurs de l'enfant sont mieux calmés par la mère que par n'importe quelle autre personne. Vers 4-5 mois, un enfant dont la mère quitte la pièce va crier ou pleurer, essayant ainsi de la ramener auprès de lui. L'enfant sourit

aussi, au fur et à mesure, préférentiellement et plus intensément aux personnes qui lui sont familières, et encore plus à sa figure d'attachement principale avec qui il babille de plus en plus, instaurant de véritables dialogues.

Un équilibre avec les comportements d'exploration

Le système exploratoire se développe surtout à partir de 7 mois, période qui correspond à la mise en place du système d'attachement et à la constitution de figures d'attachement spécifiques. Avec ses progrès moteurs, sa capacité à se déplacer, l'enfant peut s'éloigner pour explorer et étendre ainsi considérablement son horizon. Il devient ainsi particulièrement actif dans la régulation de la distance avec l'adulte.

Il existe une véritable balance dynamique entre les comportements d'attachement et les comportements d'exploration : ce n'est que quand ses besoins de proximité sont satisfaits que l'enfant peut s'éloigner de sa figure d'attachement pour explorer le monde extérieur. L'attachement va bel et bien servir l'autonomie et non la dépendance.

La figure d'attachement

Est susceptible de devenir une figure d'attachement tout adulte (dans les conditions normales) qui s'engage dans une interaction sociale et durable animée avec le bébé, et qui répond aux besoins de réconfort de l'enfant lorsque celui-ci est stressé.

On peut repérer dans le réseau social de l'enfant les figures d'attachement ayant une fonction de caregiver à partir des trois critères suivants : il s'agit d'une personne prenant soin physiquement et émotionnellement de l'enfant, ayant une présence importante et régulière dans sa vie et s'engageant émotionnellement. Bowlby soutient que l'enfant développe une hiérarchie de relations d'attachement ; celle-ci s'établit en fonction de la force du sentiment de sécurité que lui apporte chaque relation avec ceux qui s'occupent de lui, liée à la quantité et à la qualité des soins donnés. Après 7 mois, alors que l'enfant différencie de mieux en mieux les personnes qui lui sont étrangères ou familières, il commence à développer une relation d'attachement, franche et sélective, à une personne spécifique. Le plus souvent, la mère devient la figure d'attachement principale parce que c'est celle qui, autour des soins routiniers, passe le plus de temps avec le bébé dans les premiers temps.

Les autres adultes qui l'élèvent (et en particulier le père) représentent des figures d'attachement secondaires; en cas d'absence de la mère, l'enfant se tournera préférentiellement vers elles pour rechercher sécurité et consolation (Mintz et Guedeney, 2010).

Ainsi, toute personne qui s'engage dans une interaction sociale durable avec l'enfant et qui répond à son besoin de réconfort lorsque il est stressé est susceptible de devenir une figure d'attachement.

La sensibilité avec laquelle l'adulte répond aux besoins exprimés par l'enfant conditionne la sécurité de l'attachement de ce dernier.

Les comportements de caregiving

Ce sont les comportements des parents qui ont pour objet de favoriser la proximité et le réconfort lorsqu'ils perçoivent la détresse de l'enfant ou lorsque celui-ci se sent en danger. Ce système serait réciproque du système d'attachement et aurait une fonction adaptative: la protection des jeunes enfants.

Le caregiving parental dépend des propres expériences de ceux-ci concernant leurs relations d'attachement et les parents insécures peuvent être plus en difficulté pour répondre aux besoins de leur enfant.

Evolutions des relations d'attachement parent-enfant

En grandissant, l'enfant (vers 3 ans) a beaucoup moins besoin de la réalité d'une proximité que de la conviction de la possibilité d'obtenir l'attention. Le développement de son langage lui permet de faire part de ses souhaits et de ses ressentis à ses figures d'attachement. Grâce à sa motricité, il peut réguler de lui-même la distance optimale supportable avec sa figure d'attachement ; il se construit aussi une représentation de la séparation, qu'il peut mieux tolérer. Il est moins désemparé lors des séparations, et ce d'autant plus qu'il aura négocié et se sera mis d'accord avec sa figure d'attachement sur les conditions de cette séparation et sur les modalités des retrouvailles. On parle de partenariat émergent.

Les modèles internes opérants

A partir des premiers liens, des premières interactions avec son entourage, l'enfant construit ainsi un modèle des relations interpersonnelles en situation de stress, le modèle interne opérant qui évolue au fil des nouvelles expériences avec ses figures d'attachement. Ces modèles internes opérants commencent à s'établir entre 6 et 9 mois et se stabilisent vers 5-6 ans. Sauf événements de vie critiques (décès, maladies, séparations), ils restent stables tout au long de la vie.

L'enfant forme ainsi simultanément un modèle de soi et un modèle d'autrui. Le modèle de soi correspondrait à une image de soi comme étant plus ou moins digne d'être aimé, alors que le modèle d'autrui renverrait à sa perception des autres comme étant plus ou moins attentifs et sensibles à ses besoins.

Les différents styles d'attachement

Mary Ainsworth, collaboratrice de John Bowlby, a défini différents styles d'attachement, à savoir l'attachement sécure, les attachements insécures évitant et ambivalent/résistant et comment les évaluer chez l'enfant de 12 mois grâce à l'expérience de la Situation Etrange (Guedeney et Guedeney,

2016). Cette procédure expérimentale de quelques minutes consiste à faire subir à un enfant un léger stress comparable au stress quotidien. Pour cela, 8 épisodes de 3 minutes chacun sont prévus en laboratoire et impliquent deux séparations de l'adulte ainsi qu'un contact avec une personne non familière, « l'étrangère ». Les réactions de l'enfant, en particulier lors des retrouvailles avec l'adulte (manifestations d'anxiété et d'évitement), renseignent le chercheur sur la qualité de sa sécurité.

Les styles d'attachement reflètent les prédispositions de l'enfant, son tempérament et la cohérence des réponses parentales en situation de stress. Ces différentes catégories d'attachement sont des stratégies adaptatives sans conséquence psychopathologique. Il est pourtant évident qu'avoir des stratégies attachementales sécurisées est un facteur de protection contre l'adversité. Ces enfants explorent leur environnement plus librement, ils régulent mieux leurs émotions lors d'événements de vie stressants. Parallèlement, les catégories insécures sont des stratégies adaptatives plus rigides, facteurs de vulnérabilité.

Plus tard, différents auteurs autour de Mary Main décriront l'attachement désorganisé, lorsque l'enfant n'a plus aucune stratégie pour s'adapter aux situations de stress (Main et Solomon, 1990 ; Guedeney et Guedeney, 2006). Il s'agit pour beaucoup d'enfants victimes de maltraitance ou témoins de violence ; c'est-à-dire d'enfants dont les figures d'attachement sont elles-mêmes terrifiées et/ou terrifiantes.

Ce style d'attachement est, quant à lui, beaucoup plus fortement corrélé avec la psychopathologie et justifie de développer des interventions thérapeutiques centrées sur cette problématique.

Les enfants de l'AMP

Actuellement, 3% des enfants qui naissent en France sont issus de l'AMP, 5 millions d'enfants sont nés grâce à ces techniques depuis les années 70. Ces techniques suscitent des questions éthiques qui semblent être appréhendées différemment selon les pays. Ainsi, en France, comme en Belgique, l'anonymat

du donneur est préservé quand, en Suède, en Norvège en Suisse, au Royaume-Uni, aux USA, en Autriche, aux Pays-Bas, les enfants issus de dons de gamètes ont accès à leur majorité à des informations d'identification du donneur.

Le parcours d'AMP : une ambiance de traumatisme

Se résoudre à se lancer dans un parcours d'AMP, confronte ces parents à l'incapacité à créer une famille de façon traditionnelle. La vie de couple se structure alors autour des essais de PMA ce qui attaque les émotions et les représentations. Leur vie sexuelle perd souvent une part de sa spontanéité et de son intimité ; ces futurs parents peuvent craindre d'être « un peu moins » que les autres parents (Dugravier, 2010), sachant qu'un couple sur deux au terme de son parcours de FIV n'aura pas d'enfant. La relation à leurs propres parents peut en être troublée ; ils n'ont pas su faire comme eux et ne peuvent transmettre à leur tour. Nombre de couples ne survivent pas à l'hyper médicalisation : *Il n'y a pas de place pour la vie sexuelle des parents dans l'AMP* (Delaisi de Parseval, 2014).

Le développement des enfants et les interactions parents-enfant

Les études longitudinales font le portrait de couples plutôt confiants, chaleureux et impliqués qui ne sont pas particulièrement anxieux ni déprimés, avec des femmes très disponibles pour leur enfant (Beauquier-Maccotta, 2010). Les styles d'attachement de ces enfants sont comparables à la population générale et ils ne manifestent pas plus d'anxiété de séparation. Plus tard, ils ne développeront pas plus de troubles que les autres. C'est peut-être moins vrai des enfants conçus avec des mères porteuses (ce qui est illégal en France) comme si plus que l'absence d'un lien génétique, l'absence d'un lien gestationnel avec la mère posait problème.

Dons de gamètes et secret

Moins de 20% des parents souhaitent en parler à l'enfant (moins encore les hommes). Néanmoins,



L'absence de lien génétique entre mère et enfant ne semble pas avoir d'effet négatif sur la relation mère-enfant et le bien-être de l'enfant. « *Mais, si la nécessité de recourir à un donneur anonyme est généralement angoissante, il me semble cependant qu'une femme qui bénéficie d'un don d'ovocytes, et porte donc ce/son bébé dans son ventre, est moins en difficulté que ne peut l'être un homme dont le bébé est né grâce à un don de sperme* » (Dugravier, 2010)

Les données issues d'un suivi de cohorte en Europe montrent qu'aucune famille n'en a parlé aux enfants à l'âge de 6 ans et que seulement 8,6% en ont parlé à leur adolescent. Mais, plus de 50% des parents qui gardent le secret avec l'enfant en ont parlé à un ami ou un membre de la famille (Golombok et coll., 2013).

En Suède, une loi a levé l'anonymat des donneurs ce qui semble modifier les pratiques avec des parents plus enclins à en parler à leur enfant ; sachant qu'en ce cas, cela consiste plus à un discours qui évolue avec l'âge de l'enfant qu'à une annonce. Il semblerait que plus le sujet est abordé tardivement, plus les enfants le vivent comme traumatique (Isaksson et coll., 2014). Ceux qui l'apprennent tardivement (par hasard ou révélation imprévue) expriment ainsi colère, sentiment de trahison et perte de confiance envers leurs parents. Ce secret aurait des conséquences observables avec moins de mutualité dans les échanges parents-enfant de moins bonne qualité, des attitudes maternelles moins positives et des interactions mère-enfant moins riches (Golombok et coll., 2013).

Globalement les travaux scientifiques sur les familles issues de l'AMP décrivent des relations parents-enfant de qualité, des enfants qui se développent bien, sans psychopathologie notable. Ces études sont encore trop peu

nombreuses et doivent être mises en perspective avec nos expériences cliniques et l'émergence de situations parfois très complexes.

Les enfants dans les familles homoparentales

Deux équipes françaises ont procédé à une revue de la littérature à quelques années d'intervalle de la situation des enfants élevés dans les familles homoparentales (Orgibet et coll., 2008; Fond et coll., 2012). Il en ressort que ces situations ne sont maintenant pas rares. Aux Etats-Unis, à 6-14 millions le nombre d'enfants avec au moins un parent homosexuel. En France cela concernerait 88 000 à 440 000 foyers.

Aucune étude n'a montré de signes de souffrance particuliers parmi les enfants élevés dans les familles homoparentales. Ils ne présentent pas plus de troubles psychiatriques, cela ne conditionne pas leur orientation sexuelle.

Récemment une étude s'est intéressée aux adoptions par des parents hétérosexuels ou homosexuels au Royaume-Uni (Golombok et coll.,

2014). Les parents homosexuels sont décrits comme moins stressés ou déprimés, ils seraient plus chaleureux, plus interactifs, plus réactifs et moins coercitifs. Les enfants des familles hétérosexuelles présentaient plus de troubles du comportement. Il semble aussi que le partage des rôles soit plus équilibré dans les familles homoparentales ; alors que les rôles seraient plus spécifiques dans les couples hétérosexuels.

Les séparations précoces des parents

L'inquiétude des parents concernant les conséquences de leur séparation me paraît être un motif croissant de consultation et ce alors même que leurs enfants sont parfois très jeunes. Ainsi, selon l'INSEE en 2009, 152 200 enfants ont vécu le divorce de leurs parents. Parmi ceux-ci, 11,6% avaient moins de 3 ans et 29,9% avaient moins de 6 ans. Je reçois ainsi des parents qui se préoccupent sincèrement du bien-être de leur enfant, ils cherchent aussi parfois des conseils et un interlocuteur pour les aider à trouver les mots appropriés. Néanmoins, il peut être difficile pour les parents de tenir compte des besoins affectifs de leur enfant alors que leur souhait est avant tout de se libérer d'une relation avec l'autre parent teintée de colère et de rancune.

Or, un enfant exposé à la violence des conflits entre ses parents, même s'il n'est pas menacé lui-même, éprouve toujours de la peur, peur pour ses parents et peur de ses parents ; a fortiori quand il est petit, contrairement à ce que croient bon nombre de parents, car il n'a pas les moyens cognitifs pour faire face à cette situation, et cette peur est suscitée par les figures mêmes qui devraient le rassurer. Il semble ainsi que la séparation en elle-même a moins d'impact que les conflits répétés, voire violents entre les parents (Rabouam, 2015). Les parents, normalement source de réconfort, peuvent être effrayants pour leur enfant, et ne plus réussir à jouer leur rôle de protection.

Lorsque la séparation est effective, les modalités de résidence de l'enfant deviennent souvent un enjeu. En effet, le sentiment de sécurité de l'enfant, qui s'est construit grâce à la proximité, la disponibilité, et l'accessibilité de chaque parent, peut être alors fragilisé par les séparations répétées d'avec chacun des parents en fonction des modalités de résidence imposées. Les routines quotidiennes, très importantes pour les enfants jeunes sont modifiées. L'enfant vit répétitivement des séparations et retrouvailles sources de tristesse et d'anxiété ; son système d'attachement est en permanence activé. Plus l'enfant est jeune et plus le temps lui paraît long, et pour un bébé, l'alternance entre les parents implique des séparations qui peuvent être trop longues à vivre, car il n'a presque pas de langage, pas ou peu de notion du temps et peu de capacités de se représenter les relations à ses parents en leur absence. Si on allonge le rythme de l'alternance, il risque d'être insécurisé par la «disparition» de sa mère, mais si on raccourcit le rythme de l'alternance, il risque d'être insécurisé

par la fréquence des séparations/retrouvailles (Rabouam, 2015).

L'enfant est ainsi dans une situation telle qu'il ne peut jamais avoir ses deux parents en même temps ; ils sont moins disponibles et être avec l'un, c'est renoncer à l'autre. Cela se reflète aussi dans l'attitude des enfants plus grands qui prennent souvent grand soin de ne rien révéler du quotidien de chacun des deux parents ; comme si le clivage était nécessaire pour préserver chacun d'eux voire lui-même.

Ainsi, le principe de la résidence alternée doit être abordé avec prudence ; en effet, les enfants jeunes élevés dans ces conditions présentent plus de troubles du sommeil et d'anxiété de séparation et seraient plus déprimés (Desrosiers et coll., 2102). Il est donc nécessaire que les parents aient surmonté leurs conflits et un enfant trop jeune aura beaucoup de difficultés à s'adapter à cette organisation. Nombre d'auteurs recommandent ainsi que la résidence alternée ne débute qu'après 6 ans (Rabouam, 2015).

Conclusion

La théorie de l'attachement permet d'étudier comment l'enfant demande et obtient du réconfort de la part d'un adulte, sa figure d'attachement. Ces interactions précoces vont modeler les représentations concernant l'image de soi d'autrui. Les bouleversements suscités par les nouvelles formes de parentalité peuvent être considérés avec cette approche théorique.

Finalement, malgré les inquiétudes initiales, les données de la recherche tendent à nous rassurer. Ces enfants se développent bien et ne présentent pas de troubles particuliers. Par contre, les familles se désunissent de plus en plus ce qui n'est pas sans conséquence pour les enfants. Les foyers monoparentaux sont toujours plus nombreux ; au nombre de 70 000 à Paris par exemple soit 27,6 % des familles. 34,5% de ces foyers monoparentaux vivent sous le seuil de pauvreté. Ce sont ces familles qui mériteraient une politique de santé publique permettant de prévenir les difficultés et éventuels troubles relationnels.



Références Bibliographiques

- Beauquier-Maccotta B. (2010)** *Les enfants de l'assistance médicale à la procréation*. Journal de Pédiatrie et de Puériculture, 23(4):204-11.
- Delaisi de Parseval, G. (2014)** *Voyage au pays des infertiles*, Odile Jacob, Paris.
- Desrosiers, H., Cardin, JF., Belleau, L. (2012)** *L'impact de la séparation des parents sur la santé mentale des jeunes enfants*, étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2010) - De la naissance à 10 ans, Institut de la statistique du Québec, vol. 6, fascicule 3
- Dugravier, F. L'art de couper les oignons pour qu'un bébé advienne. (2010)**. *Le statut de la femme dans la médecine*. Actes du colloque. Médecine et psychanalyse.
- Dugravier, R., Barbey-Mintz, AS. (2015)** *Origines et concepts de la théorie de l'attachement*. *Enfances et psy*, 2, 66, 14-22
- Fond, G., Franc, N. Purper-Ouakil, D. (2012)** *Homoparentalité et développement de l'enfant : données actuelles*. *L'Encéphale*, 38, 10—15. 200 à 3000 enfants en France en 2010
- Golombok, S., Blake, L., Casey, P., Roman, G., Jadva, V. (2013)** *Children Born Through Reproductive Donation: A Longitudinal Study of Psychological Adjustment*. *J Child Psychol Psychiatry*, 54(6)
- Golombok, S., Mellish, L., Tasker, F., Jennings, S., Casey, P., Lamb, M. (2014)** *Adoptive Gay Father Families: Parent-Child Relationships and Children's Psychological Adjustment*. *Child Development*, 85, 2, 456-468
- Guedeney, N., Guedeney, A. (2016)** *L'attachement : approche théorique*. Du bébé à la personne âgée. Elsevier Masson, 376 p.
- Isaksson S, Sydsjö G, Skoog Svanberg A, Lampic C. (2012)** *Disclosure behaviour and intentions among 111 couples following treatment with oocytes or sperm from identity-release donors: follow-up at offspring age 1-4 years*. *Hum Reprod*. 27(10):2998-3007
- Main, M., & Solomon, J. (1990)**. *Procedures for identifying infants as disorganized/disoriented during the Ainsworth Strange Situation*. In M. T. Greenberg, D. Cicchetti, & E. M. Cummings (Eds.), *Attachment in preschool years, theory, research, and intervention* (pp. 121-160). Chicago: University of Chicago Press.
- Mintz, AS, Guedeney, N. (2010)** *L'attachement entre 0 et 4 ans*. Concepts généraux et ontogénèse. In : *L'attachement. Approche théorique*. Masson
- Orgibet, A., Le Heuzey, MF, Mouren, MC. (2008)**. *Psychopathologie des enfants élevés en milieu homoparental lesbien : revue de la littérature*. *Archives de pédiatrie*, 15 202-210
- Rabouam, C. (2015)** *Divorce et attachement*. *Enfances et psy*, 2, 66, 54-69

Être parent : remue-ménage et remue-méninge ?

Adèle BERRADA,

Chargée de mission Parentalité à la Direction de l'Enfance de la Famille et de l'Insertion de la Moselle

La parentalité est un thème que l'on peut aborder à travers bien des sujets : petite-enfance, adolescence, les fratries, l'adoption, la mixité culturelle, la séparation. C'est un thème complexe aussi car finalement on a le sentiment qu'on n'aura jamais épuisé le sujet : qu'est-ce qu'un « bon parent » qui participe et comment à l'éducation d'un enfant ?, comment aider un parent qui ne le souhaite pas ?, au-delà de la relation parent-enfant, comment prendre en compte l'ensemble des relations familiales avec le couple, la fratrie, les relations intergénérationnelles ?

Tout d'abord, il nous semble important de débiter par la vision de la parentalité et du soutien à la parentalité développée en Moselle par le Département et les acteurs de la famille.

Le soutien à la parentalité en réponse à quoi ?

Alors qu'être parent pourrait sembler l'exercice le plus naturel, ce n'est pas si simple. Si la révolution industrielle puis les nouvelles technologies ont apporté toujours plus de confort à notre quotidien, on ne peut pas dire qu'être parent soit plus confortable aujourd'hui qu'hier.

L'arrivée d'un enfant dans une famille est toujours décrite comme un bonheur immense... et juste après comme un sacré chamboulement, un remue-ménage et un remue-méninge : avec des changements de voiture, de logement, d'organisation quotidienne qui génèrent leurs lots d'angoisses et de tracas, l'arrivée d'un enfant s'accompagne toujours de changements émotionnels et de facteurs de stress importants nécessitant ainsi de répondre à une



charge mentale nouvelle. Pour certains le passage vers la parentalité est un passage à risque qu'ils compareront à la crise d'adolescence.

A travers quelques citations on peut voir qu'être parent une mission fort exigeante...et peu gratifiante :

« *Les parents sont des os sur lesquels les enfants font leurs dents* » - Peter Ustinov

« *Le secret de la réussite avec ses enfants, c'est de ne pas être ses parents* » - Louis Latzarus

« *C'est un excès de confiance dans les parents d'espérer tout de la bonne éducation de leurs enfant* » - Jean de la Bruyères, Caractères – 1688

Que ce soit au 17^{ème} siècle ou au 20^{ème} siècle, les parents sont jugés coupables ! Et on aurait aussi pu reprendre des expressions de l'antiquité. L'opinion publique a peu d'indulgence envers les parents mais on fait peser sur eux une grande responsabilité et notamment la responsabilité des problèmes comportementaux des enfants.

Guy Ausloos cite dans son ouvrage « *la compétence des familles* » : « *un des métiers les plus difficiles est celui de parent, et c'est le seul pour lequel il n'y a pas de formation* ».

Dans le même temps on entend les parents dire « petits enfants, petits soucis, grands enfants, grands soucis ».

Comment savoir quels sont les besoins de son enfant, ce qui est « *bon pour eux* ». Comment réagir face aux colères de mon enfant ? Comment gérer l'utilisation des tablettes, télé, portable en fonction de l'âge ? Comment faire confiance à mon ado ? Mon enfant est-il heureux quand mon ex conjoint n'exerce pas son droit de visite ?

En devenant parent on se retrouve dans un « remue-méninge » incessant d'autant que l'on est vite confronté à une situation réelle qui ne correspond pas forcément à celle imaginée.

Au-delà de la relation entre les parents et leur enfant, cela renvoie aussi à la manière dont nos propres parents nous ont élevés. Or, les deux parents n'ont pas reçu la même éducation. De fait cela peut être complémentaire mais cela peut aussi mettre le couple à l'épreuve, voire le déstabiliser; en somme, remue le ménage.

L'équilibre dans les rôles et places de chacun n'est pas évident même si cela contribue directement au développement psychoaffectif de l'enfant. Se focaliser exclusivement sur l'enfant, critiquer la prise en charge de l'enfant par l'autre, reporter un besoin affectif sur l'enfant lorsque l'on se sent délaissé par le conjoint etc. sont autant de réactions fréquentes qui, au lieu de permettre à chaque parent d'être un support mutuel pour l'autre, insécurisent les relations conjugales et compliquent l'exercice du rôle de parent.

Justement, le rôle de parent est souvent abordé au travers du terme parentalité. Qu'entend-on par parentalité ?

La parentalité regroupe l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent pour répondre

aux besoins de son enfants sur les plans physique, affectif, intellectuel et social.

Processus qui naît et se nourrit de l'interaction parent-enfant, c'est la somme de trois piliers : l'exercice, l'expérience et la pratique de la parentalité.

- L'exercice de la parentalité ou la fonction de parent : c'est-à-dire les droits et les devoirs exercés par le parent en matière d'éducation, de santé, de surveillance de son enfant,

- L'expérience de la parentalité : c'est-à-dire le ressenti et le vécu du parent : cela regroupe les mécanismes psychiques et affectifs pour répondre aux besoins de l'enfant,

- La pratique de la parentalité qui regroupe les tâches de la vie courante des parents liées aux soins et à l'éducation de l'enfant : repas, linge, surveillance, stimulation des apprentissages, socialisation de l'enfant etc.

La parentalité et les interactions parents-enfants sont influencées par le contexte familial, culturel, social dans lequel on vit. L'ensemble de ces éléments rend donc la parentalité très diverse.

Dans un contexte législatif et juridique qui a mis au cœur de nos préoccupations le respect des droits de l'enfant, la convention internationale relative aux droits de l'enfant s'appuie sur la notion de « parentalité positive ».

Cette notion se réfère à la promotion d'une approche parentale fondée sur l'intérêt supérieur de l'enfant. Cela consiste à l'élever et le responsabiliser de manière non violente, en lui apportant reconnaissance et assistance, et en établissant un ensemble de repères favorisant son plein développement.

Cette approche ne vise pas à standardiser le rôle de parent mais, au contraire, à donner une large latitude aux parents pour transposer cela dans la pratique.

Ces dernières paroles sont bienveillantes. Pourtant au quotidien, médias et pouvoir publics ont tendance à entretenir une confrontation générationnelle entre les parents et les enfants : les parents sont jugés démissionnaires tandis que l'on reproche aux enfants de ne plus respecter l'autorité.

Plutôt que d'alimenter cette opposition on peut aussi rechercher un chemin bienveillant qui ne viserait ni à culpabiliser les parents sur le rôle, ni à promouvoir un laxisme selon lequel l'enfant doit être laissé tranquille pour s'accomplir, mais à s'appuyer sur les ressources parentales.

Mme Sellenet nous interpellait en 2013 sur la définition d'un bon parent. Bien peu d'entre nous, « *professionnels de l'éducatif* », se sont reconnus dans toutes les qualités attendues d'un parent.

Elle a d'ailleurs identifié un certain nombre de « *compétences* » ou d'habiletés parentales sur lesquelles nos interventions s'appuient aujourd'hui.

Le sens de notre mission, pour le bien être

de l'enfant, est de valoriser les parents et de les accompagner pour qu'ils en prennent conscience et les développe.

Selon un proverbe africain « *il faut tout un village pour élever un enfant* », il est important que des professionnels aussi soient solidaires des parents et que les parents puissent s'appuyer sur eux à tout moment dans le respect de leur place aux côtés de leur enfant.

Sans avoir inventé une recette ou un programme qui marche à tous les coups, l'idée est, qu'autour d'un enfant, chacun a à la fois des obligations et des ressources pour son développement, les professionnels ayant notamment pour rôle de favoriser les conditions d'exercice de la parentalité pour les parents.

La Moselle compte 300 000 familles, 230 000 enfants et 12 000 naissances par an. Il y a 13,4 % de familles monoparentales – plus de 20 % sur certains territoires. 70 000 habitants vivent dans les quartiers de la politique de la ville (caractérisés par une situation de pauvreté). 3 500 enfants sont concernés par une mesure d'aide sociale à l'enfance.

Dès lors, l'intérêt d'une politique publique d'accompagnement des parents trouve toute sa légitimité.

Comment cela se traduit-il ? Quelle approche de l'accompagnement des parents est utilisée ?

La loi du 5 mars 2007 a élargi le champ de la protection de l'enfance à la prévention, ouvrant ainsi de nouvelles possibilités d'intervention en direction des parents.

C'est dans ce cadre que le Conseil Départemental a fait de la prévention la première orientation de son Schéma Enfance Jeunesse Famille 2014-2018 et du soutien à la parentalité, un axe majeur de son intervention ; le but étant l'amélioration de la situation familiale dans l'intérêt de l'enfant et la qualité des liens familiaux, en sachant que parfois le recours à la séparation peut être salvateur pour chacun.

Après deux années du schéma à consolider les réponses de protection institutionnelles et la qualité de prise en charge des enfants, le travail de prévention était fondamental à la fois pour prévenir la survenance de difficultés éducatives, permettre un meilleur repérage et pour chercher des solutions le plus tôt possible.

Cette volonté se traduit aussi dans le cadre des actions menées par le comité départemental de soutien à la parentalité.

Avec l'adoption d'un des premiers schémas départementaux sur le soutien à la parentalité, les 8 institutions : Etat, CAF, Education Nationale, Cour d'Appel, MSA, UDCCAS et UDAF, ont choisi de mener une action conjointe dans ce domaine.

Il s'agit à la fois de développer les réponses sur les territoires et aussi de mettre en synergie les

différents dispositifs pour une bonne articulation et coordination de chacun des acteurs qui interviennent auprès des familles. Le but étant que l'ensemble des parents, sans distinction, aient accès à des actions qui répondent à leurs besoins (sans que ce soit un parcours du combattant).

Que l'on soit en couple ou que l'on élève ses enfants seul, que l'on ait des problèmes de santé, un travail ou que l'on soit isolé, élever un enfant n'est jamais facile. D'où la nécessité de s'appuyer à un moment plus ou moins long sur les professionnels, sans renier le rôle du parent, premier éducateur de l'enfant.

Pour favoriser le développement d'initiatives dans ce domaine et avoir une méthodologie de projet commune, le comité départemental va publier un guide méthodologique à destination des porteurs de projets. Ce guide a été réalisé par des acteurs de la parentalité à partir de l'expérience de chacun : centres sociaux, LAPE, service de médiation familiale, espace de rencontre, associations de quartiers, bénévoles, parent. Il s'agissait de co-construire des repères communs entre les divers acteurs de terrains et les institutions départementales du comité.

Un des axes forts du guide est le « *principe de co-éducation* » ou de « *coparentalité* » où le professionnel, ni sachant, ni expert est un partenaire de la famille autour de l'enfant.

Le Département de la Moselle souhaite aussi que ce principe anime l'ensemble de sa mission de protection de l'enfance et d'accompagnement des familles.

L'accompagnement proposé n'a pas pour objet de déterminer si l'on est un « bon » ou un « mauvais » parent, mais bien de s'appuyer sur les ressources parentales, de valoriser les compétences et la fonction de parent, en cherchant à donner aux enfants et aux adolescents les meilleures conditions de développement et en les protégeant.





Concrètement, ça fait faire quoi accompagner les familles en Moselle ?

Les accompagnements peuvent revêtir des formes variables individuelles ou collectives, à un rythme plus ou moins fréquents, à partir de supports multiples (on en verra un certain nombre aujourd'hui).

Toute famille y a accès quelle que soit l'origine sociale. C'est une aide universelle car il ne suffit pas d'avoir un logement et des revenus adaptés pour éduquer un enfant et parce que lorsque ce n'est pas le cas c'est plus difficile encore.

Il s'agit de prendre en compte les contraintes des parents pour les aider à assumer leurs fonctions dans le souci d'accroître les ressources des parents et la confiance en soi (bien sûr dans le but du développement de l'enfant).

Le dénominateur commun des accompagnements est la logique de partenariat, de faire-avec et de complémentarité entre parents et professionnels ; le professionnels s'adaptant au cheminement des parents, tout en ayant la responsabilité de nommer et de traiter les difficultés rencontrées.

Encore trop souvent identifié pour notre mission de placement des enfants, il s'agissait d'investir davantage le champ de la prévention. D'où l'impulsion d'une dynamique visant à ce que les professionnels du Département qui accompagnent les familles soient, avec les acteurs de terrain (associations, établissements scolaires etc.) à la source de réponses adaptées en amont de situations dégradées : de l'orientation d'une famille à la co-construction de nouvelles propositions avec les familles et les acteurs territoriaux.

A travers cela, il s'agit non seulement de favoriser la

prévention mais aussi de construire une société tournée vers la prévenance. Développer le soutien à la parentalité participe plus largement à la prévention des difficultés de santé, d'exclusion sociale et favorise la lutte contre le creusement des inégalités territoriales.

Avec cette conférence annuelle dédiée à la parentalité et intitulée « *Parents et professionnels : ensemble pour le bien être de l'enfant* ». Nous avons souhaité y donner une large place à l'expression des parents, premiers concernés par ce remue-méninge quotidien.

Pour la première fois des parents interviennent et seront présents dans la salle pour cette conférence. Elle a pour objet de présenter comment parents et professionnels cheminent ensemble autour de l'enfant. Le contenu de cette conférence reflète aussi une volonté de montrer que les parents révèlent un véritable pouvoir d'agir, auquel les professionnels peuvent contribuer.

Nous aborderons l'importance du lien d'attachement parent-enfant. Des parents témoigneront de l'appui qu'ils ont trouvé chez des professionnels et de ce qui les a conduit à solliciter ou accepter cette aide. Nous restituerons les résultats d'une démarche d'évaluation menée directement auprès des enfants et des parents concernant notre intervention en matière de protection de l'enfance ainsi que le bilan des travaux du schéma conduits par les professionnels en 2015.

Les parentalités sont multiples, nous avons souhaité valoriser cette diversité : père, mère, familles d'adoption, enfants prématuré, adolescents, parent d'enfant handicapé, et parent séparé de son enfant suite au placement de celui-ci.

Pour résumer mon propos cette journée illustre la vision du soutien à la parentalité que l'on souhaite développer en Moselle : Sans un modèle familial rigide ou unique, il s'agit de promouvoir des modalités d'intervention publiques tournées vers la solidarité, répondant à la demande et aux besoins et des familles dans la diversité et le respect de la dignité et de la singularité de leur situation.

Cette mobilisation conjointe des parents et des professionnels pour transmettre aux enfants les valeurs de fraternité, de solidarité et de vivre-ensemble est indispensable dans le contexte national et international actuel.



Une crèche éphémère

Collège « La Louvière » à MARLY, le 18 novembre 2015

Véronique HAUTTER (Cadre expert en modes d'accueil de la petite enfance SDPMI),
Joëlline GREBERT (Educatrice de Jeunes Enfants), Lucile DESINDES (Educatrice SDASE),
Marianne REICHRATH (Puéricultrice SDPMI)



18 novembre 2015, 3ème conférence annuelle du schéma « Enfance, Jeunesse et famille 2014-2018 » sur le thème de la parentalité. Pour la première fois, les parents ont été invités à y participer. Quoi de plus évident pour s'inscrire dans les orientations de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance qui donne toute sa place à la parole, celle des parents et celle de l'enfant.

Afin que la prise en charge des enfants ne soit pas un frein à la participation des parents à la conférence, il a été demandé au Service Départemental de PMI d'organiser un accueil des enfants pour le temps de cette journée. L'idée est très séduisante car elle nous place de l'autre côté de la rive, un peu en décalage par rapport à notre travail d'accompagnement des porteurs de projet d'établissements d'accueil du jeune enfant, nous devenions nous même porteur d'un projet. La démarche a dans un premier temps été intellectuelle, de nombreuses questions ont émergé. En effet comment allait on pouvoir répondre aux besoins des enfants de la manière la plus adaptée, dans un lieu inconnu pour eux jusqu'à

ce jour avec de surcroit des professionnelles toutes aussi inconnues pour eux. Comment allait-on pouvoir adapter les locaux d'un collège à la prise en charge de nourrissons. Puis comment allait-on pouvoir faire cohabiter dans un même lieu des enfants en bas âge avec des adolescents. Autant de questions auxquelles il fallait impérativement trouver des réponses.

Ce projet s'est construit tel un puzzle dont le socle a été les besoins de l'enfant, besoin d'éveil, de se nourrir, de se reposer, d'hygiène et de sécurité. Les différentes pièces ont été assemblées au fur et à mesure de son élaboration avec les partenaires qui se sont mis au service des enfants et des familles. Ainsi les professionnelles du collège « La Louvière » se sont donnés les moyens de répondre au mieux à nos besoins en mettant à notre disposition deux salles, l'une comme lieu de vie et l'autre en espace dortoir. Une pièce nous a été réservée pour la prise du repas des enfants et un menu pouvant convenir aussi bien aux plus petits qu'aux adolescents a été élaboré par le cuisinier du collège. Des lits, des couchettes et du petit matériel ont été généreusement prêtés par le Nid maternel.

Des professionnelles du service de PMI et de l'ASE ont assuré la prise en charge des enfants âgés de 6 mois à 14 ans durant cette journée, mettant à leur disposition de nombreux jouets et du matériel éducatif et pédagogique provenant aussi bien de leur lieu de travail que de leur domicile. Bon nombre de personnel de notre service se sont mobilisés en offrant aux enfants le temps de cette journée, du matériel personnel, tous soucieux que cette journée soit une réussite.

Un soin particulier a été apporté à l'accueil des familles ce matin-là afin de rassurer aussi bien les parents que leurs enfants. Il était important pour certains de venir voir leur enfant durant la journée, ce qui a été rendu possible par la proximité entre le



lieu de conférence et celui de la crèche éphémère.

Nous pouvons remercier chaleureusement tous les enfants qui ont participé à ce projet innovant, ils ont été formidables, l'un d'eux a vécu en toute quiétude sa première séparation avec ses parents. Nous pouvons aussi remercier leurs parents qui nous ont fait confiance. Un grand merci également à

nos partenaires du collège « La Louvière » et du « Nid maternel » qui nous ont soutenus.

La cohabitation chaleureuse des nourrissons et des adolescents le temps de cette journée a donné tout son sens à ce magnifique projet. La séparation entre parents et enfants a eu lieu dans la plus grande sérénité et les retrouvailles dans la joie.

Rencontre avec les animatrices de la crèche éphémère

LL : Comment est né ce projet ?

Animatrices : C'est notre Direction qui nous a proposé un challenge : trouver une alternative de garde originale pour les enfants des parents qui participaient à la conférence du Schéma Enfance, Jeunesse et Famille de Novembre 2015. Nous avons alors imaginé ce qui allait devenir la première crèche éphémère. Les délais étaient courts et nous avons fait appel à des professionnels volontaires à la SDPMI mais également à la SDASE car il fallait prendre en charge également des adolescents.

Au départ, nous avons des craintes, mais petit à petit elles se sont dissipées et le souhait de relever ce défi à la hauteur des objectifs du Schéma Départemental Enfance, Jeunesse et Famille nous a accompagnées tout au long de ce projet. Pour nous, cela a été une expérience extraordinaire.

LL : Quelle a été la réaction des parents des enfants accueillis ?

Animatrices : Au départ nous avons remarqué leurs inquiétudes, les mamans devaient participer à la rencontre et prendre la parole en public tout en confiant leurs enfants à des personnes qu'ils ne connaissaient pas. Il y a même eu même une maman qui se séparait pour la première fois de son enfant. Mais nous avons su trouver les mots pour les rassurer et, étant donné qu'elles pouvaient venir voir les

enfants à tout moment, elles nous ont fait confiance ce qui leur a permis de participer dans de bonnes conditions à la journée du Schéma. A la fin de la journée, les retrouvailles se sont faites dans la joie.

LL : Quel aspect de ce projet souhaitez-vous souligner ?

Animatrices : Nous croyons que ce projet est novateur pour plusieurs raisons, mais nous aimerions surtout souligner le travail en réseau qui s'est construit autour de l'action. D'abord, la collaboration entre les services de la PMI et de l'ASE. Cette dynamique de coopération entre nos deux services autour de l'accueil a été enrichissante car il fallait répondre au besoin de garde des enfants d'âges différents. Outre les activités préparées par la PMI pour les plus petits, la présence d'une éducatrice de l'ASE a été une bonne réponse par rapport aux plus grands qui avaient besoin d'activités propres à leurs âges et à leurs attentes. Nous avons également su rassurer ces enfants en répondant à toutes leurs questions sur l'objectif et l'organisation de la journée. Ils vivaient tous une telle expérience pour la première fois.

Ensuite, nous tenons à souligner le soutien apporté par le personnel du Collège La Louvière, que nous remercions, et enfin le travail de préparation fait en amont par les MECS et les professionnels de la protection de l'enfance chargés du suivi des familles qui y ont participé.

Les 9^{èmes} Assises Nationales de la Protection de l'Enfance

Depuis 2006, les Assises Nationales de la Protection de l'Enfance réunissent chaque année près de 2000 professionnels du secteur dans leur diversité (professionnels des conseils départementaux, du monde associatif, du monde judiciaire, de la santé ...). Organisées par le Journal de l'Action Sociale en partenariat avec l'ODAS, le Conseil Départemental et l'ensemble des institutions composant le Comité de Pilotage National, les Assises constituent le seul événement transversal de cette importance dans le champ de la protection de l'enfance, et c'est un événement très attendu durant lequel les interventions des personnalités qualifiées, des professionnels de terrain et des responsables politiques nationaux et locaux laissent une large place aux échanges et au débat.

En 2016, c'est le Département de la Moselle qui a été choisi en raison de la mise en place de son schéma Enfance Jeunesse et Famille, pour accueillir la 9^{ème} édition qui aura lieu aux Arènes de Metz les 13 et 14 juin et qui aura pour thématique centrale « Le temps ».

Informations :

Le JAS (Journal de l'action Sociale
et du Développement social)
Tél : 01 53 10 24 10
Mail : assises@lejas.com

9^è ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Le temps : un ennemi qui vous veut du bien

Comment mieux l'appréhender pour mieux protéger?

Organisées par le Journal des Acteurs Sociaux (Jas)
en collaboration avec le Département de la Moselle
et l'Observatoire national de l'Action Sociale (Odas)

13 et 14 juin 2016
Les Arènes, Metz

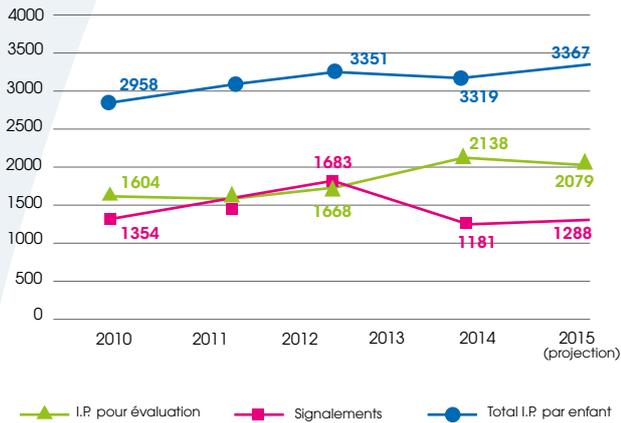
1 h 20 de PARIS en TGV

En partenariat avec:

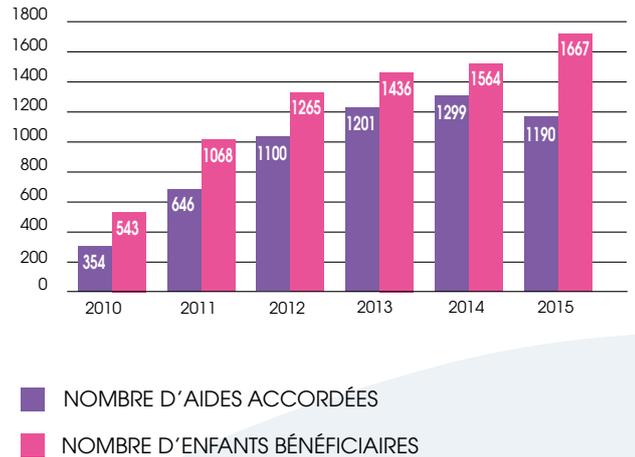
Avec le soutien de:

LES CHIFFRES DE L'ODPE

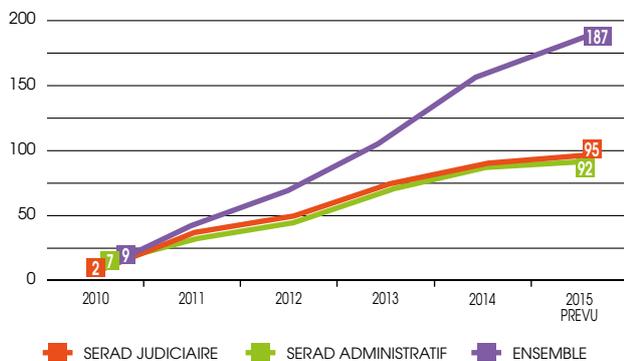
PROGRESSION DES INFORMATIONS PRÉOCCUPANTES POUR ÉVALUATION ET DIMINUTION DES SIGNALEMENTS



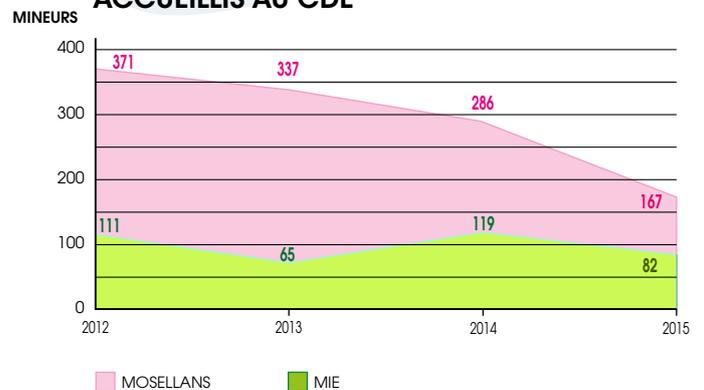
PROGRESSION DU NOMBRE DE MINEURS BÉNÉFICIAIRES D'UN TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE



PROGRESSION DU NOMBRE DE MINEURS PLACÉS À DOMICILE ET SUIVIS EN SERAD



FORTE DIMINUTION DU NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS AU CDE



DIMINUTION DU NOMBRE D'ENFANTS MINEURS CONFISÉS À L'ASE EN PLACEMENT INSTITUTIONNEL



L'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance de la Moselle

La loi de 2004 créant l'ONED pose des jalons pour la mise en place d'un système d'observation de l'enfance en danger.

La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance complète l'architecture du dispositif d'observation en créant un échelon départemental d'observation (ODPE), placé sous l'autorité du Président du Conseil Départemental.

En Moselle, l'ODPE est

- adossé à l'Observatoire de l'Action Sociale Départementale
 - assisté par un Conseil Scientifique de 16 membres
 - en réseau avec l'ONPE, l'ODAS, l'ORSAS et d'autres observatoires
- ... au service du pilotage opérationnel du Schéma Départemental Enfance, Jeunesse et Famille



Une démarche d'observation fine à l'appui de la prise de décision et du pilotage de la politique départementale de protection de l'enfance





Réussir ensemble !

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MOSELLE

1 rue du Pont Moreau
CS 11096 - 57036 METZ CEDEX 1

Direction de la Solidarité
Observatoire de l'Action Sociale Départementale
Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance
Bureaux situés au 28/30 avenue André Malraux - METZ
Contact : 03 87 56 87 04 - 03 87 56 32 93

Restez connecté...

www.moselle.fr



facebook .com/departement57

